

Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

Déclaration du groupe de l'artisanat

Avec cet avis, le Conseil s'est attaqué à un sujet ambitieux car il ouvre la porte à de multiples questions, comme en témoigne le nombre de ses préconisations. Le groupe de l'artisanat regrette cependant l'insuffisante prise en compte de l'articulation des compétences État-territoires comme le caractère abstrait de nombreuses propositions.

L'avis souligne le besoin d'un État stratège et visionnaire. La crise économique et financière qui se poursuit appelle, en effet, à aller au-delà des politiques de court terme et à élaborer, dans une vision prospective, des réformes structurelles qui permettront de retrouver la croissance et d'assurer la cohésion sociale. L'État doit, pour cela, s'appuyer sur des outils d'analyse, de prévision et de réflexion indépendants. Le groupe de l'artisanat approuve la proposition d'instaurer des « *Conférences de prospective* », aux niveaux national et régional. Toutefois, il regrette que ne soient pas précisées les modalités d'articulation de ces « *conférences* » avec les instances existantes, dont, au niveau national, le Centre d'analyse stratégique ou encore le CESE qui a toute capacité et légitimité à contribuer à cette vision prospective.

L'avis rappelle à juste titre que, malgré la décentralisation, l'État doit demeurer le garant de l'équité territoriale, en permettant à tous les citoyens de bénéficier des services publics fondamentaux. Or, force est de constater qu'aujourd'hui, certains territoires se retrouvent dans une situation difficile, avec la disparition de services publics de santé, de justice, de sécurité jugés insuffisamment rentables, et toutes les incidences négatives que cela peut avoir sur l'économie locale. Comme le recommande l'avis, le groupe de l'artisanat estime nécessaire d'évaluer de façon approfondie l'application de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) et surtout de revenir à son ambition d'origine qui était de rationaliser les dépenses publiques, tout en améliorant la qualité des services aux usagers. Le groupe de l'artisanat tient cependant à souligner que cette politique a également apporté des résultats positifs, avec notamment la création de guichets uniques et de procédures simplifiées pour les entreprises, ou encore avec la réorganisation du réseau des chambres consulaires qui a permis de renforcer l'offre de services de proximité aux entreprises.

L'avis appelle à conforter la démocratie représentative, en réfléchissant à de nouveaux modes d'élaboration des décisions qui permettraient de renforcer l'implication des citoyens et des acteurs concernés. Le groupe de l'artisanat adhère à un tel objectif, susceptible de contribuer à restaurer la confiance envers les institutions et « *le politique* ». S'agissant surtout de la mise en œuvre de réformes structurelles - qui peuvent impliquer des changements profonds et doivent donc être comprises pour être

acceptées - il lui semble important de prendre le temps de la réflexion et de la concertation. Pour autant, le groupe de l'artisanat considère que la démocratie représentative doit garder la primauté et que le concept de « *démocratie élaboratrice* » promu par l'avis ne peut ni s'appliquer à toutes les décisions publiques, ni conduire à une multiplication d'instances de concertation.

Le groupe de l'artisanat tient par ailleurs à saluer deux propositions de l'avis.

L'aménagement du territoire requiert de tout mettre en œuvre pour parvenir à une utilisation optimale des fonds européens. C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat approuve la nécessité de simplifier leurs mécanismes d'utilisation et d'offrir aux porteurs de projet un véritable appui des services de l'État, notamment dans la recherche de partenaires financiers. Il tient également à souligner que les opérateurs de proximité, dont les réseaux consulaires, ont toute leur place dans un processus d'accompagnement renforcé des bénéficiaires de ces financements.

En réponse au problème d'accès au crédit des collectivités, comme des TPE-PME, l'avis propose de créer un « *pôle financier public* », décliné en fonds régionaux. Le groupe de l'artisanat approuve pleinement cette proposition, de nature non seulement à permettre le lancement ou la poursuite d'investissements dans les territoires, mais aussi à favoriser la création ou la reprise d'entreprises, et donc la vitalité économique des territoires.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.